

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 30/09/2016 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ecture le 30/09/2016 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

ID: 033-200027068-20160927-2016_09_134-DE

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

2016-09-134 - 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67 Date de convocation : 21 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Isabelle HARDY, Vice-Présidente, Alain PAIGNE, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Georges DELABROY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Fabienne KRIER, Jean Louis D'ANGLADE, David RESENDÉ, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Isabelle FEYRY, Bernard NADEAU, Catherine BERNADEAU, Monique JULIEN, Gonzague MALHERBE, Thierry MARTY, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Annie POUZARGUE, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, James SEYNAT, Jean-Luc BARBEYRON, David REDON, Joël BAYLE, Paquerette PEYRIDIEUX, Kléber AUDINET, Chantal DUGOURD, Philippe FAURT, Stéphane CATALAN, Marcel BERTHOME, Chantal GANTCH, Pierre-Jean MARTINET

Ahsents

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Corinne VENAYRE pouvoir à Isabelle HARDY, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

Affiché le

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

ATTRIBUTION DU CONTRAT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION 34-DE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SITUÉE À SAINT DENIS DE PILE

Sur proposition de Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-président en charge de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le Décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu les articles L.1411-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le procès – verbal de la commission d'ouverture des plis du 27 juin 2016 relatif à l'ouverture des candidatures,

Vu le procès – verbal de la commission d'ouverture des plis du 27 juin 2016 relatif à la sélection des candidats admis à déposer une offre,

Vu le procès - verbal de la commission d'ouverture des plis du 27 juin 2016 relatif à l'ouverture des offres,

Vu le procès – verbal de la commission d'ouverture des plis du 7 juillet 2016 relatif à l'analyse des offres.

Vu le rapport du Président présentant l'analyse des propositions du candidat admis à déposer une offre, les motifs du choix de l'offre retenue et l'économie générale du contrat,

Vu l'avis du Bureau en date du 19 septembre 2016,

Vu l'avis de la commission « affaires juridiques et marchés publics » en date du 21 septembre 2016, Vu l'avis de la commission « action sociale d'intérêt communautaire » en date du 22 septembre 2016,

Considérant le projet de contrat de délégation de service public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Saint Denis de Pile,

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer, en vertu de l'article L.1411-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), sur le choix du délégataire et le contrat de délégation de service public.

Les étapes de la procédure

Le contrat de délégation de service public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Saint Denis de Pile se terminant au 31 décembre 2016, une nouvelle consultation a été ouverte au mois de mai 2016.

Conformément à l'article 10-1 du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016, une procédure simplifiée a été mise en place car la valeur de la délégation de service public est inférieure au seuil européen publié au Journal officiel de la République française.

Conformément aux articles 14 et 15 du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 un avis de concession a été publié au Bulletin officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 1^{er} juin 2016 et dans la revue « Le Moniteur » le 3 juin 2016.

Un dossier de consultation comprenant le règlement de la consultation et le cahier de charges détaillant les caractéristiques des prestations a été remis à chaque entreprise qui en a fait la demande.

La date et heure limites de dépôt des candidatures ont été fixées au 27 juin 2016 à 12h00.

La COP s'est réunie le 27 juin 2016 à 14h00.

La COP a constaté qu'un pli est parvenu dans les délais et émanait de la société VAGO.

La COP a procédé à l'ouverture des plis de la candidature. Après vérification, la COP a conclu que le dossier de candidature était complet.

La COP, après vérification précise du contenu du dossier de candidature et notamment de la conformité des documents aux pièces demandées dans le règlement de consultation, a retenu la candidature de la société VAGO.

Envoyé en préfecture le 30/09/2016

Recu en préfecture le 30/09/2016

La COP a procédé à l'ouverture de l'offre. Après vérification, la COP a conclu que le dossier d'offre était complet.

ID: 033-200027068-20160927-2016 09 134-DE

La COP s'est réunie le 7 juillet 2016 afin de procéder à l'analyse de l'offre et, après avoir délibéré, a préconisé d'engager les négociations avec la société VAGO.

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, il revient à l'autorité habilitée d'engager librement toute discussion avec le ou les candidats de son choix.

Le 8 juillet 2016, un courrier d'invitation à une audition signé par Monsieur le Président de La Cali a été envoyé au candidat.

Le 13 juillet 2016, le Président de La Cali a engagé les négociations avec la société VAGO.

Cette négociation a eu pour finalité d'aborder les points suivants :

- les frais de personnel,
- les frais de déplacement,
- le matériel bureautique,
- l'article 9 du règlement intérieur relatif à la durée de stationnement fixée à 5 mois ; le délai minimum entre deux séjours est de 15 jours,
- les moyens humains d'encadrement qui seront affectés à l'aire d'accueil,
- les opérations de mise en place et de transmission entre délégataires.

L'offre retenue et les motifs du choix

L'offre du candidat a été analysée selon les critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation suivants:

- valeur technique appréciée sur 50 points.
- proposition financière de l'offre sur 50 point.

Le choix s'est donc basé sur ces critères de jugement et les motifs de ce choix sont détaillés ci dessous:

« la proposition est adaptée et montre une connaissance du territoire et de l'organisation de la compétence intercommunale, du public visé, de la gestion d'un tel équipement. Elle répond aux attentes de la collectivité. De plus, l'offre financière présentée est cohérente au regard des comptes de résultats des années antérieures ».

La durée du contrat

Le contrat de délégation de service public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Saint Denis de Pile est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2017 pour se terminer le 31 décembre 2017.

L'économie générale du contrat :

La rémunération du délégataire se composerait de la perception directe des recettes ainsi que de la contribution forfaitaire de La Cali.

- Dépenses : 81 523,79 €
- Recettes
 - Recettes perçues auprès des usagers : 14 412,80 €
 - Recettes perçues auprès des partenaires : 38 746,08 €
- Contribution financière forfaitaire de La Cali : 28 364,91 €

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de retenir la société VAGO comme délégataire pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Saint Denis de Pile pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2017 pour se terminer le 31 décembre 2017,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat d'affermage avec le candidat retenu et l'ensemble des documents y afférent,

510

Reçu en préfecture le 30/09/2016

Affiché le

ID: 033-200027068-20160927-2016_09_134-DE

- d'imputer en dépenses au budget 2017, la contribution de La Cali pour l'année d'exploitation 2017 d'un montant de 28 364,91 € de la manière suivante :
 - Chapitre 011 : charges à caractère général,
 - Article 611 : contrats de prestation de service,
 - Fonction 524 : Autres services.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président, Philippe BUISSON Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président

de la dominunauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 30/09/2016 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ecture le 30/09/2016 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

ID: 033-200027068-20160927-2016_09_135-DE

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

2016-09-135 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 21 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Isabelle HARDY, Vice-Présidente, Alain PAIGNE, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Georges DELABROY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Fabienne KRIER, Jean Louis D'ANGLADE, David RESENDÉ, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Isabelle FEYRY, Bernard NADEAU, Catherine BERNADEAU, Monique JULIEN, Gonzague MALHERBE, Thierry MARTY, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Annie POUZARGUE, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, James SEYNAT, Jean-Luc BARBEYRON, David REDON, Joël BAYLE, Paquerette PEYRIDIEUX, Kléber AUDINET, Chantal DUGOURD, Philippe FAURT, Stéphane CATALAN, Marcel BERTHOME, Chantal GANTCH, Pierre-Jean MARTINET

Absents

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Corinne VENAYRE pouvoir à Isabelle HARDY, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

PROJET SOCIAL ET ÉDUCATIF DE L'AIRE D'ACCUEIL À SAINT DENIS DE PRE CONVENTION AVECS-DE LE CCAS DE LA COMMUNE

Sur proposition de Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-président en charge de l'Action Sociale d'Intérêt Communautaire,

L'aire d'accueil des gens du voyage située à Saint Denis de Pile offre 8 emplacements de deux places et fait l'objet d'un Projet Social et Éducatif (PSE) spécifique.

Il convient de rappeler que le Projet Social et Éducatif de l'aire d'accueil des gens du voyage constitue un volet obligatoire de la mise en œuvre de cette compétence par La Cali. Il contribue à la mise en œuvre de cette politique en termes de socialisation et de scolarisation, et constitue une condition d'attribution de l'aide à la gestion des aires d'accueil de l'État et du soutien au fonctionnement attribué par le Conseil Départemental de la Gironde.

Il est fondé sur deux notions essentielles :

- la citoyenneté, notion des droits et devoirs citoyens, dans le respect des appartenances culturelles et des modes de vie et d'habitation de chacun,
- et le droit commun, à savoir la mise en œuvre d'interventions dans le cadre légal propre à tout usager, avec l'appui d'actions dites « passerelle » pour favoriser la socialisation du public concerné.

Le Projet Social et Éducatif facilite ainsi la gestion de l'équipement et la vie sur l'aire par la mise en œuvre d'un travail, d'un accompagnement et d'actions concernant en priorité :

- l'accès aux droits sociaux et à la protection sociale,
- la scolarisation des enfants d'âge primaire,
- l'animation à destination des enfants et des familles,
- l'insertion sociale et professionnelle,
- la médiation, l'information et la communication,
- l'accès aux soins, la prévention et la promotion de la santé.

La Cali est compétente pour gérer l'ensemble des aires du territoire, mener et coordonner les projets Sociaux et Éducatifs pour chacune d'elle. Pour l'équipement de Saint Denis de Pile, elle a confié la mise en œuvre de ce PSE au CCAS de la commune. Il est nécessaire de concrétiser cette mission par une convention qui peut être revue chaque année en fonction de l'évolution du service.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 19 septembre 2016,

Vu l'avis de la commission action sociale d'intérêt communautaire en date du 22 septembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention 2016 d'organisation et de remboursement avec le CCAS de Saint Denis de Pile qui assurera l'exécution de la mise en œuvre du Projet Social et Éducatif en direction des familles résidentes de l'aire d'accueil des gens du voyage de la commune, en concertation et coordination avec l'ensemble des partenaires locaux compétents.
- verser au CCAS de Saint Denis de Pile une participation financière de 10 000 €.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 657362 - service gestionnaire et destinataire PSE2 - Fonction 524

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 30/09/2016 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE cture le 30/09/2016 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

ID: 033-200027068-20160927-2016 09 136-DE

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

2016-09-136 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67 Date de convocation : 21 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents:

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Corinne VENAYRE pouvoir à Isabelle HARDY, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

Envoyé en préfecture Recu en préfecture le 30/09/2016

Affiché le

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : FIXATION DE TARIFS3-200027068-20160927-2016_09_136-DE

Sur proposition de Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-président, en charge de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Conformément à ses statuts la Communauté d'agglomération du Libournais exerce la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

La Communauté d'agglomération du Libournais a fait le choix de déléguer la gestion des aires d'accueil situées à Libourne et à Coutras ainsi que des terrains familiaux situés à Coutras,

Vu le contrat de délégation de service public signé avec la Société VAGO en date du 26 avril 2016 pour la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux,

Vu la délibération 2016-04-68 afférente aux tarifs de remboursements des fluides, du droit de place journalier, du loyer et du dépôt de garantie des aires d'accueil et des terrains familiaux

Vu les articles L2122-23, R1411-1 du CGCT ainsi que l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret 2016-86 du 1er février 2016, il appartient au Conseil Communautaire de fixer les tarifs de remboursements des fluides, du droit de place journalier, du loyer et du dépôt de garantie des aires d'accueil et des terrains familiaux qui seront appliqués par le délégataire,

Considérant l'intérêt d'une harmonisation des montants applicables aux équipements communautaires,

Considérant la spécificité de l'aire d'accueil de Libourne qui possédait des emplacements de deux et de trois places et sur laquelle viennent d'être créés deux emplacements d'une place pour personne à mobilité réduite (PMR) disponibles à compter du 8 septembre 2016,

Il est proposé de modifier les tarifs fixés par la délibération n°2016-04-068 en date du du 07 avril 2016 en créant deux tarifs supplémentaires pour l'aire d'accueil située à Libourne,

Ces nouveaux tarifs sont notifiés dans le tableau ci-après.

Pour les équipements sis à Coutras, aire d'accueil et terrains familiaux, les tarifs entrés en vigueur à l'ouverture au 1er mai 2016 ne sont pas modifiés.

Pour l'équipement du Ruste sis à Libourne, compte tenu de la réalisation des travaux de réhabilitation sur la période estivale, ces tarifs s'appliqueront à compter du 8 septembre 2016, date de la ré-ouverture effective de l'aire d'accueil.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 19 septembre 2016,

Vu l'avis de la commission action sociale d'intérêt communautaire en date du 22 septembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

d'adopter pour les aires d'accueil des gens du voyage sises à Libourne et à Coutras et pour les terrains familiaux sis à Coutras les tarifs suivants :

Reçu en préfecture le 30/09/2016

Affiché le	510	
ID: 033-200027068-2	0160927-2016 09	136-DE

	Aire d'Accueil à Coutras non modifés	Terrains Familiaux à Coutras non modifés	Aire d'Accueil à Libourne à compter du 8 septembre 2016
Eau	3.10 €/m³	Néant	3,10 €/m³
Électricité	0.15 €/Kwh	Néant	0,15 <i>€/</i> Kwh
Droit de place journalier pour un emplacement de une place,	Néant	Néant	1,10 €/nuit (nouveau tarif)
	2.20 €/nuit	Néant	2,20 €/nuit
Droit de place journalier pour un emplacement de trois places,		Néant	3,30 €/nuit (nouveau tarif)
Loyer mensuel	Néant	260 €	Néant
Dépôt de garantie			100 €/ par titulaire d'un emplacement

- d'acter que la délibération 2016-04-68 afférente aux tarifs de remboursements des fluides, du droit de place journalier, du loyer et du dépôt de garantie des aires d'accueil et des terrains familiaux est annulée et remplacée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer et à effectuer toutes les publicités des documents y afférents,

Certifié exécutoir compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le Fait à Libourne

Le Président, Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

Philippe BUSSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 30/09/2016 Reçu en préfecture le 30/09/2016 Affiché le

ID: 033-200027068-20160927-2016_09_136-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 30/09/2016 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ecture le 30/09/2016 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

ID: 033-200027068-20160927-2016_09_137-DE

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

2016-09-137 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67 Date de convocation : 21 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Isabelle HARDY, Vice-Présidente, Alain PAIGNE, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Georges DELABROY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Fabienne KRIER, Jean Louis D'ANGLADE, David RESENDÉ, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Isabelle FEYRY, Bernard NADEAU, Catherine BERNADEAU, Monique JULIEN, Gonzague MALHERBE, Thierry MARTY, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Annie POUZARGUE, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, James SEYNAT, Jean-Luc BARBEYRON, David REDON, Joël BAYLE, Paquerette PEYRIDIEUX, Kléber AUDINET, Chantal DUGOURD, Philippe FAURT, Stéphane CATALAN, Marcel BERTHOME, Chantal GANTCH, Pierre-Jean MARTINET

Absents:

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Corinne VENAYRE pouvoir à Isabelle HARDY, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Affiché le ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : MODIFICATION DU CONTRAT DE DISPRAVER LA SORIÉTÉ VAGO 7-DE

Sur proposition de Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-président en charge de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage exercée par la Communauté d'agglomération du Libournais conformément à ses statuts,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Libournais a fait le choix de déléguer la gestion des éguipement d'accueil situées à Libourne et Coutras,

Vu le contrat de délégation de service public signé avec la Société VAGO en date du 26 avril 2016 pour la gestion de ces équipements,

Vu l'annexe 6 dudit contrat présentant un récapitulatif des tarifs des aires d'accueil et des terrains familiaux,

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2016 modifiant les tarifs appliqués, annulant et remplaçant la délibération 2016-04-68 afférente aux tarifs de remboursements des fluides, du droit de place journalier, du loyer et du dépôt de garantie des aires d'accueil et des terrains familiaux,

Vu les articles L 1411-1 et suivants du CGCT et notamment l'article L1411-6 qui précise que « Tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante. »,

En l'absence d'incidence financière, il est proposé de modifier l'annexe sus visée afin d'intégrer les nouveaux tarifs aux documents contractuels.

Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 19 septembre 2016 Vu l'avis de la Commission ASIC du 22 septembre septembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- de modifier en conséquence l'annexe 6 au contrat de délégation de service public signé avec la Société VAGO en date du 26 avril 2016 pour la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer et d'effectuer toutes les publicités des documents y afférents,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Liboume Le Président, Philippe BUISSON

our expédition conforme Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais